

Introduction

En France, aujourd'hui, nous évoluons dans une société à bout de souffle, confrontée à des litanies individualistes et démagogiques qui déstabilisent la cohésion sociale. Nous éprouvons amèrement le délitement de la diversité humaine : le vivre ensemble sur nos territoires est de moins en moins toléré. Le manque de connaissances sur le vécu quotidien des groupes sociaux encourage les clichés sur certains quartiers et leurs habitants, souvent appréhendés à travers leurs déficits et handicaps. Les personnes les plus vulnérables socialement sont les premières concernées par ce problème, se sentant invisibles, mises en dehors de la vie publique, de la citoyenneté [BAC 13b]. La composante territoriale renforce également les situations de précarité de ces populations, en raison du manque d'équipements de soins, logements, transports, éducation, culture ou autres services publics, aggravant le fossé qui se creuse entre le monde des « inclus » et celui des « exclus » de la vie urbaine [VIG 11]. Tous ces déterminants sociaux et spatiaux influent sur la santé des habitants, sur leur niveau de bien-être : cette dégradation avérée des conditions de vie en milieu urbain figure aux antipodes d'une logique de vivre ensemble.

Notre société a donc besoin d'un nouveau souffle et d'un vrai changement des mentalités ; un souffle fondé sur la richesse et la créativité humaines des territoires : plus ceux-ci sont différenciés, plus nous devons mobiliser des formes d'inclusion permettant à chacun de trouver sa place au sein de la société [WOR 11]. Il s'agit désormais de considérer tous les habitants comme des alliés pour l'action publique, capables de réfléchir ensemble, de porter une parole collective qui soit bénéfique au développement de leur espace de vie.

L'implication active des individus au devenir de leur territoire suppose de mettre en œuvre des processus participatifs, développés dans une démarche de co-construction avec les autres acteurs locaux, en devenant de véritables parties prenantes à la mise en œuvre d'un projet, de sa conception jusqu'à sa réalisation.

C'est en prenant notamment en compte les besoins et les capacités des personnes que de tels dispositifs peuvent conférer aux groupes sociaux la capacité d'agir sur leur propre santé et leur bien-être [INP 06]. De ce point de vue, relier participation et santé offrirait des possibilités concrètes de mise en œuvre d'actions englobant le vécu social et spatial des habitants, si l'on considère la santé non pas sous une approche médicalisée, mais comme un processus aux déterminants multiples qui doit nous amener vers une situation de bien-être [OMS 97].

La Charte d'Ottawa de 1986 pour la promotion de la santé, adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), propose un cadre de programmation fondé sur un principe de justice sociale, encourageant les populations, les techniciens, associatifs et institutionnels d'un territoire à utiliser leurs aptitudes et autres ressources respectives de façon collective, en vue de créer des environnements favorables à la santé [OMS 86]. En ce sens, l'approche inscrite dans la Charte d'Ottawa repose sur la conviction que les différents acteurs locaux ont des capacités pour intervenir sur leurs besoins et se constituer en un collectif de changement social et territorial. Le vivre ensemble appelle donc :

– d'une part, à **l'élaboration de référentiels partagés**, dans lesquels chaque acteur dispose d'expériences et de connaissances issues de son vécu, qui participent à la caractérisation d'un territoire commun [FER 13] ;

– d'autre part, à **un changement de posture dans l'action publique**, qui s'oriente sur un chemin susceptible de faire émerger des propositions tangibles issues de la saine émulation des acteurs d'un territoire [ROY 10].

Ne plus considérer les habitants comme des vecteurs de problèmes, mais en tant que porteurs de ressources : le défi est de taille pour la politique publique, dite « politique de la ville », chargée de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Si les dispositifs participatifs en font partie intégrante, *via* des injonctions souvent perçues comme relativement institutionnelles et formalisées, donc fortement controversées sur leur qualité et leur impact réel au niveau opérationnel [KIR 14], le chantier national sur la réforme de la politique de la ville menée par le ministre de la Ville, François Lamy, a eu le mérite de relancer le débat quant à la place accordée aux habitants dans la conduite de projets territoriaux. Une mission particulière a ainsi été confiée par François Lamy à la sociologue Marie-Hélène Bacqué et au porte-parole du collectif AC LEFEU¹, Mohammed Mechmache, qui ont remis en juillet 2013 un rapport concernant la citoyenneté et le pouvoir d'agir dans les quartiers populaires [BAC 13b]. Pointant la forte demande de ces populations à faire entendre leur voix, l'une des préconisations phares issues du rapport Bacqué-Mechmache place les habitants et les associations de quartiers en tant qu'acteurs centraux de l'élaboration des contrats de ville, en proposant des

1. AC LEFEU : Association Collectif Liberté, Egalité, Fraternité, Ensemble, Unis.

structures pérennes et des outils favorisant leur expression au sein des instances de pilotage intercommunales. Faisant suite à ces recommandations, la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, fait de la co-construction des contrats de ville un objectif majeur, en instaurant l'obligation de créer un conseil citoyen dans chaque quartier inscrit en géographie prioritaire². Même si, à l'heure actuelle, beaucoup d'efforts restent encore à accomplir sur les territoires pour assurer la pérennité de ces conseils citoyens, la démarche impulsée par la loi Lamy démontre toutefois la volonté d'apporter un renouveau, visant l'adoption de postures et de pratiques qui soient à même de nourrir un débat démocratique, facteur de nécessaires transformations sociétales.

Sur cette assise d'une politique de la ville qui combine composantes spatiales et sociales, la promotion de la santé offre une opportunité majeure pour agir sur les territoires en fragilité et accompagner l'émergence d'un choix collégial, créateur de vivre ensemble pour les habitants [INP 10]. Dans ce contexte, des espaces d'échanges et de co-construction permettraient effectivement aux groupes sociaux de prendre confiance en eux-mêmes, de débattre et de participer ensemble à l'aménagement de leur cadre de vie, par une constitution de lieux qui donnent sens au bien-être. En s'appuyant sur ces principes, créer de tels environnements favorables à la santé nécessite de s'interroger sur les combinaisons locales des déterminants sociaux et spatiaux par une lecture du quotidien, en déconstruisant les logiques humaines qui donnent un rôle au territoire et une signification aux lieux [MAT 08]. Nous devons partir des préoccupations des gens : voir comment ils s'approprient l'espace et la façon dont celui-ci influe sur leurs pratiques quotidiennes, révéler les liens sociaux qui expliquent les différenciations spatiales, pour analyser les marges de manœuvre et les capacités à agir de chacun. En ce sens, nous posons l'hypothèse que la mise en place d'un projet promouvant la création d'environnements favorables à la santé dépend en grande partie de la capacité des acteurs d'un territoire à s'intégrer à une démarche de co-construction. Comment raisonnent-ils dans leurs contextes socio-spatiaux respectifs ? Dans quelles mesures serait-il possible d'amorcer un consensus, permettant l'efficacité opérationnelle d'un projet visant le bien-être collectif ?

Aborder un tel projet basé sur une approche multidimensionnelle, comportant des enjeux de bien-être, de cohésion sociale et territoriale, requiert une approche systémique du concept de promotion de la santé. Notre postulat repose sur l'idée que les pratiques de marche en ville apporteraient une clé d'entrée à la création d'environnements favorables à la santé, susceptible de faire partager une culture commune entre les individus. Pour la sociologue Rachel Thomas [THO 07], la marche représente un enjeu dans les projets d'aménagement, car elle constitue une

2. Depuis un décret du 30 décembre 2014, les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par un seul critère : le niveau de revenu des habitants.

activité d’ancrage de l’individu à la ville. En marchant, nous faisons vivre la ville, nous sommes en interaction avec les autres citoyens, nous composons cette communauté humaine qui prend possession de la matérialité urbaine, de son histoire, de ses ressources. Analyser les raisons qui poussent les individus à marcher ou éviter certains espaces de leur quartier permet donc de déterminer les facteurs de cohésion et d’isolation sociales, notamment vis-à-vis des groupes marginalisés [RAN 08]. De nombreuses études ont également démontré que la marche urbaine s’inscrivait dans toutes les composantes essentielles d’un bon état de santé, au sens de l’OMS : activité physique la plus communément pratiquée, elle favorise le lien social et conduit à une amélioration de la santé mentale des individus.

C’est dans ce contexte que nous proposons la mise en œuvre du projet MOUV³, avec pour objectif de répondre à une nécessité d’équité territoriale, de vivre ensemble et de santé pour tous, dans les quartiers inscrits en politique de la ville, en tenant compte des interférences symboliques et matérielles générées par la ville. Nous avons fait le choix de la commune de Nice comme terrain d’expérimentation : l’élaboration du plan local d’urbanisme, en 2010, a permis à Nice de se définir « ville verte de la Méditerranée ». Nous souhaitons partir de cette idéologie sous-tendue par les politiques locales pour donner un sens à cette ville verte.

Le projet MOUV s’inscrit dans une démarche de recherche interventionnelle. Sa particularité est de faire appel à un large éventail de disciplines, méthodes et outils scientifiques pour produire des connaissances sur des interventions : celles-ci peuvent concerner les leviers à mobiliser, les mécanismes et modalités de mise en œuvre, ou encore leur reproductibilité [ALL 15]. La recherche interventionnelle s’intéresse à des problèmes complexes relevant de problématiques multiples (socio-économiques, environnementales, spatiales, épidémiologiques, etc.) que chacun ne peut régler seul, et nécessite donc un partage des connaissances et des expériences avec les acteurs de terrain. Pour le projet MOUV, ce cadre d’action correspond à trois défis à relever simultanément :

1) mettre en place des stratégies favorisant la cohésion sociale et le bien-être. L’enjeu du vivre ensemble nous oriente sur la proposition d’un protocole permettant d’éviter toute marginalisation de certaines personnes plus vulnérables que d’autres (individus en situation de mal-être, d’exclusion sociale). Il faut donc placer les habitants dans un environnement égalitaire, sans rapport de domination, qui leur permette d’apprendre à définir un socle commun de connaissances ;

2) faire monter en compétences les habitants sur la thématique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé par une approche basée sur la marche urbaine comme moyen de promotion de la santé. La construction d’un cadre de valeurs communes serait susceptible d’aider à la résolution des conflits d’usage de

3. MOUV : Marche optimale dans l’urbain vert.

l'espace, en contribuant à la reconnaissance d'un bien commun, le territoire. Pour le philosophe de l'urbain Thierry Paquot [PAQ 02], les espaces publics de la quotidienneté peuvent susciter la cohérence d'un projet collectif, dans la mesure où ils sont potentiellement appropriables par tous. Il semble essentiel d'identifier au préalable les ressources mobilisables par les habitants et les légitimités sur lesquelles ils s'appuient pour s'identifier à un territoire [TAL 14] ;

3) élaborer des indicateurs qualitatifs et nourrir la démarche d'observation à l'échelle d'un quartier en géographie prioritaire. Ce défi vise à obtenir une connaissance partagée du territoire à partir des visions multiples des groupes sociaux qui le composent. Il s'agit de rendre l'information qualitative intelligible aux acteurs de terrain, en développant des outils et méthodes visant à formaliser l'expertise d'usage et le vécu des habitants en termes d'amélioration du bien-être et du cadre de vie.